

## CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2020

L'An deux mille vingt, le vendredi vingt et un février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'YVECRIQUE est réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. D.LACHEVRES, Maire.

11 Présents : mesdames V.FAMERY et C.DUBUISSON et messieurs Y.COLE, C.COURAYER, P.GORNET, M-A.HAVY, D.LACHEVRES, P.MAGNE, J.MARCATTE, R.NICOLLE et E.TINEL.

4 Absents excusés : Mesdames E.NICOLLE et C.COLOMBEL qui donne pouvoir à V.FAMERY et messieurs J.ANDRIEU-GUITRANCOURT qui donne pouvoir à D.LACHEVRES et P.VOLLAIS

Secrétaire de séance : Monsieur MARCATTE Jackie

Il est vingt heures trente la séance est ouverte.

### Le Procès-Verbal de la dernière séance du 06 décembre 2019 est lu et accepté.

#### **I. POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS OU RESTANT A REALISER**

Monsieur Le Maire fait un point au Conseil Municipal sur les travaux en cours ou à réaliser :

- **REHABILITATION DE L'ANCIEN SITE D'EPURATION.**  
Les travaux restent en cours du fait des mauvaises conditions météorologiques.  
Le déplacement du compteur ENEDIS est fixé au 20 mars 2020.  
L'entreprise LA GRAINVILLAISE interviendra ensuite pour l'aménagement du parking.
- **EGLISE.**  
Les travaux de menuiserie seront faits par l'entreprise METAIS à partir du 15 avril 2020
- **COMPLEMENT EP RUE DES ECOLES/ ALLEE DES TILLEULS**  
Les dés sont coulés et les fourreaux sont enterrés.  
Les candélabres restent à poser.
- **POINT SUR LE DYSFONCTIONNEMENT DE L'ASSAINISSEMENT RUE DES CERISIERS**  
Les 2 pompes sur le nouveau poste de refoulement vont être changées.  
Les travaux sur l'ancien poste de refoulement ont été commandés.  
Le Conseil Municipal déplore le manque de réactivité du Syndicat et comprend le mécontentement des riverains de la rue des Cerisiers

#### **II. BILAN BUDGETAIRE 2019**

- **RESTES A REALISER 2019. Délib 001.2020**

Monsieur Le Maire liste au Conseil Municipal les restes à réaliser 2019 et actualise leur coût prévisionnel :

**EN INVESTISSEMENT :**

- **EN DEPENSES TOTAL 89 700 €**

CHAPITRE	COMPTE	DESCRIPTIF	MONTANT
21	2112	TERRAIN DE VOIRIE FRAIS NOTARIES CHEMIN DE LA PASSAIE	1 000 €
23	238	ARMOIRES EP	2 140 €
23	238	LAMPES LEDS ROUTE D YVETOT	9 350 €
23	238	POINTS LUMINEUX ALLEE DES TILLEULS (coût 5 806.31€)	4 010 €
23	238	MISE EN LUMIERE ETANG DES CERISIERS	38 200 €
21	2135	MENUISERIES EGLISE LUTTE CONTRE MERULE	35 000 €

- **EN RECETTES TOTAL : 16 300€**

CHAPITRE	COMPTE	DESCRIPTIF	MONTANT
13	1321	SOLDE DETR TRAITEMENT MERULE EGLISE	7 600 €
13	1323	SOLDE DEPARTEMENT TRAITEMENT MERULE EGLISE	8700 €

**Soit un montant à prévoir dans l'affectation des résultats de 73 400€ (restes à réaliser nets au 31.12.2019)**

**Entendu l'exposé des restes à réaliser 2019 comme ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité d'ACCEPTER les montants ci-dessus et de les inscrire au Budget Primitif 2020**

- **COMPTE DE GESTION 2019.délib 002.2020**

Il est rappelé que le compte de gestion constitue le résultat des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Il doit être voté préalablement au Compte Administratif.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-approuve le compte de Gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2019 de la commune.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- **COMPTE ADMINISTRATIF 2019. Délib 003.2020**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L. 2121-14, L2121-31, L.2122-21, L2343-1 et 2,

**Siégeant sous la Présidence** de Madame Colette DUBUISSON, Conseillère Municipale,

**Entendu** l'exposé sur les conditions d'exécution du Budget de l'exercice 2019,

**Après s'être fait** présenter les documents budgétaires de l'exercice 2019 conformes au Compte de Gestion établi par le receveur municipal,

Monsieur Le Maire ayant quitté la séance, conformément à l'article L.2121-14 précité,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**, (13 pour, 0 abstention et 0 contre)

**APPROUVE** le Compte Administratif 2019, qui peut se résumer ainsi :

***En section fonctionnement***

Dépenses de fonctionnement 2019 : 382 188.03€

Recettes de fonctionnement 2019 : 495 303.84€

Excédent de fonctionnement 2019 : 113 115.81€

Excédent de fonctionnement reporté 2018: 22 261.64€

***Résultat excédentaire + 135 377.45 euros***

***En section d'investissement***

Dépenses d'investissement 2019 : 278 861.91€

Recettes d'investissement 2019 : 168 388.76€

déficit d'investissement 2019 : - 110 473.15€

excédent d'investissement reporté 2018 : 124 409.75€

***Résultat excédentaire + 13 936.60 euros***

- **AFFECTATION DES RESULTATS 2019. Délib 004.2020**

Considérant que les résultats issus du Compte Administratif 2019 sont les suivants :

- Excédent de fonctionnement reporté année 2018 : 22 261.64€
- Excédent de fonctionnement année 2019 : 113 115.81 €  
**TOTAL EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 135 377.45 €**
- excédent d'investissement reporté année 2018 : 124 409.75€
- déficit d'investissement année 2019 : 110 473.15 €  
**TOTAL EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 13 936.60€**

Considérant que les restes à réaliser sur l'exercice 2019 s'établissent ainsi :

- Dépenses d'investissement reportées 89 700 euros
  - Recettes d'investissement reportées 16 300 euros
- SOLDE NEGATIF 73 400 EUROS**

Considérant par conséquent, que le besoin d'autofinancement de la section d'investissement s'établit ainsi :

**BESOIN D'AUTOFINANCEMENT 59 463.40 EUROS (SOIT 73 400€ - 13 936.60€)**

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :**

- Affectation minimale à la section d'investissement (recettes d'investissement cpte 1068) 59 463.40 euros
- Affectation du solde disponible à la ligne 002 (recettes de fonctionnement) 75 914.05€
- Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 (recettes d'investissement) 13 936.60 euros.

### **III. FINANCES COMMUNALES 2020.**

#### **- PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET délib 005.2020**

Préalablement au vote du budget primitif 2020, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2019

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2020, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser Le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au Budget 2019.

A savoir :

- Au chapitre 21 : .....49 014.50 euros (1 /4 DE 196 058 €)
- Au chapitre 23 : .....13 425 euros (1/4 DE 53 700 €)

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2020 suivantes, dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du Budget primitif 2020:
  - l'acquisition d'un lave-linge pour l'école maternelle pour un montant de 349€ TTC.

#### **- FISCALISATION DES CONTRIBUTIONS 2020 SMBV DURDENT SAINT VALERY VEULETTES délib 006.2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- DE FISCALISER la participation communale 2020 au Syndicat Mixte des Bassins Versants de la DURDENT, SAINT VALERY et VEULETTES pour un montant de 1 399.65€

- **COMPLEMENT D INFORMATION SUR LES TRAVAUX DE SECURISATION RUE DES CERISIERS. Délib 007.2020 qui complète la délibération 062.2019 du 06.12.2020**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du devis présenté par la GRAINVILLAISE pour un montant de 12 357.10€ HT soit un montant de 14 828.52€ TTC pour les travaux de sécurisation de voirie rue des Cerisiers.

En complément de la délibération du Conseil Municipal 062.2019 du 06.12.2020, le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, DECIDE à l'unanimité :

- D'INSCRIRE au BUDGET PRIMITIF 2020 le montant de ces travaux soit 14 828.52€ TTC
  
- De VALIDER le financement de ces travaux comme tel :
  - Demande subvention au titre de la DETR 2020 : 30% du montant HT soit 3 707.13€
  - Demande de subvention auprès du Département : 25% du montant HT soit 3 089.27€
  - Montant en autofinancement : 5 560.70€
  - Avance de TVA : 2 471.42€
- D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tout acte à cet effet.

IV. **PERSONNEL COMMUNAL : RENOUELEMENT DEMANDE FIPHFP. Délib 008.2020**

Pour information, le coût 2019 pour la commune des 2 adjoints techniques est de 59 433.47 €. La subvention versée au titre du FIPHFP pour 2019 est de 12 000€ soit 20 % du coût des 2 adjoints techniques.

Le coût de l'ensemble du Personnel communal représente 45% de notre Budget de fonctionnement

Vu les délibérations n°002.2016 du Conseil Municipal en date du 26.02.2016 n°007.2017 du 07.02.2017, n°010.2018 du 23.02.2018 et n°012.2019 du 01.03.2019 demandant une aide financière auprès du Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP) pour atténuer le coût des rémunérations et des charges de l'Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe qui assume les tâches d'auxiliaire de vie professionnelle depuis 15 avril 2016, pour faciliter les conditions de travail de monsieur Pierre FRIBOULET,

Considérant que ce poste d'Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe est renouvelé pour l'exercice 2020 pour assumer un emploi d'auxiliaire de vie professionnelle en soutien à monsieur FRIBOULET Pierre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- DE DEPOSER pour cet exercice 2020 une demande de renouvellement d'aide financière auprès du FIPHFP
- D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tout acte à cet effet.

**V. AVIS SUR LE PROJET PARC EOLIEN AMFREVILLE-LES-CHAMPS.délib 009.2020**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur le Préfet a fixé du lundi 03 février 2020 au vendredi 06 mars 2020 l'enquête publique pour un projet d'installation et d'exploitation d'un parc éolien constitué de trois éoliennes sur la commune d'Amfreville- Les-Champs.

Il appartient au Conseil Municipal de donner un avis sur la demande d'autorisation environnementale.

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 13 février 2020

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, DECIDE à l'unanimité

- D'ALIGNER son avis sur celui de la Communauté de Communes qui a missionné le PETR, porteur du projet PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), pour élaborer son plan traitant de **toutes les énergies** sur notre territoire
- D'AFFIRMER son opposition au projet de parc éolien sur la commune d'Amfreville-Les-Champs.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à informer le commissaire enquêteur de cet avis.

**VI. DEMANDE REMBOURSEMENT ACOMPTE VERSE RESERVATION SALLE COMMUNALE. Délib 010.2020**

Une famille ayant réservé la salle communale les 02 et 03 mai 2020 est venue en Mairie pour demander l'annulation de sa réservation pour raison familiale.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, DECIDE à l'unanimité :

- DE PRENDRE EN COMPTE l'annulation de la réservation et de rembourser à cette famille le montant de l'acompte déjà versé d'un montant de 80€.
- Un virement bancaire sera effectué par mandat administratif sur présentation d'un RIB.

**VII. ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE DES ELECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2020.**

Le dimanche 15 mars 2020

- 8 h à 13h

- Jackie MARCATTE
- Philippe GORNET
- Colette DUBUISSON
  - De 13h à 18h et dépouillement
- Véronique FAMERY
- Roger NICOLLE
- Dominique LACHEVRES

Le dimanche 22 mars 2020 (2<sup>ème</sup> tour au cas où)

- 8 h à 13h
- Eric TINEL
- Christophe COURAYER
- Marc-Antoine HAVY
  - De 13h à 18h et dépouillement
- Roger NICOLLE
- Jackie MARCATTE
- Dominique LACHEVRES

## **VIII. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- POINT SUR LES ASSOCIATIONS YVECRIQUAISES.  
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité des Fêtes est pour l'instant en sommeil par manque de membres actifs. L'organisation de la Foire à tout communale annuelle du 10 mai 2020 est laissée aux associations yvecriques qui le souhaitent.  
L'association YVECRIQUE LOISIRS a élu un nouveau bureau : Monsieur Alain POILLY devient Président.

**Fin de réunion : 22heures 20**

### **Signatures du 21 février 2020**

J.ANDRIEU-GUITRANCOURT

Y.COLE

*Absent excusé donne pouvoir*

***A D.LACHEVRES***

C.COLOMBEL

C.COURAYER

*Absente excusée donne pouvoir*

***A V.FAMERY***

C.DUBUISSON

P.GORNET

M.A HAVY

V.FAMERY

D.LACHEVRES

P.MAGNE

E.NICOLLE  
*Absente excusée*

R.NICOLLE

E.TINEL

J.MARCATTE

P.VOLLAIS  
*Absent excusé*